

## Les arguments du législateur au Dakota du Sud pour refuser le suicide assisté

*Dans le Dakota du Sud, le législateur<sup>1</sup> s'est fermement opposé à la légalisation du suicide assisté par un médecin. Il dresse la liste des arguments qu'il défend.*

- Le Dakota du Sud porte un intérêt sans réserve au **respect de la vie humaine**. Tout comme le reflètent les lois réprimant l'homicide, l'interdiction du suicide assisté par un médecin, montre l'engagement défendre la vie.
- Ni la **Constitution** du Dakota du Sud, ni celle des Etats-Unis ne comporte un droit au suicide assisté. Ainsi, aucun individu n'a le droit d'autoriser quelqu'un à le tuer, ce qui reviendrait à violer le droit pénal fédéral et étatique.
- Le suicide n'est pas une réaction normale face à un problème grave ou à des circonstances de la vie ; certains qui pensent au suicide, notamment les personnes en phase terminale d'une maladie, souffrent d'une **fragilité mentale** que l'on peut traiter. Il s'agit le plus souvent d'une dépression clinique qui souvent n'est ni diagnostiquée ni traitée par les médecins.
- L'exemple de l'Oregon est parlant : 46% des patients se posant la question du suicide assisté **changent d'avis** lorsque leur médecin les accompagne et soulage efficacement la douleur, dépression ou autres problèmes médicaux, mettant fin ainsi aux idées suicidaires
- Les **soins palliatifs** se développent continuellement et l'on arrive, dans la grande majorité des cas, à soulager la douleur. Le patient peut ainsi mourir de façon naturelle dans la dignité sans qu'il y ait besoin d'une quelconque réforme législative.
- Les **expériences en Oregon et aux Pays-Bas** ont montré que les soins palliatifs périlissent lorsque le suicide assisté est légalisé.
- Le Dakota du Sud dénonce les abus de toute forme **d'acharnement thérapeutique** et refuse le recours à la **sédation terminale** qui vise à provoquer la mort intentionnellement.
- Lorsqu'un **médecin** accède à une demande de suicide assisté, c'est uniquement lui qui juge et **apprécie la perception** qu'a le patient de sa vie, qui, selon lui, ne vaut plus la peine d'être poursuivie. Cela conduit le médecin à limiter les soins en lui proposant de l'assister dans son suicide.
- Le Dakota du Sud rejette l'affirmation de plusieurs groupes comme quoi, la **qualité de vie serait un indicateur** pour décider que certaines personnes sont moins dignes que d'autres pour bénéficier d'une loi qui les protégerait.

---

<sup>1</sup> Sénat, le 8 février 2017 approuvé par la Chambre des Représentants

- La légalisation du suicide assisté véhicule le **message** que la mort provoquée est une **réponse socialement acceptable face au vieillissement**, aux maladies en phase terminale, aux troubles et dépression et, de ce fait, **impose un devoir de mourir**.
- La profession médicale dans son ensemble s'oppose au fait qu'un soignant puisse aider au suicide, car cet acte de mort provoquée est **contraire à la mission première du médecin**, qui est de guérir. Participer à un suicide porte atteinte à la relation médecin-patient.
- Le suicide assisté est moins onéreux que d'autres options impliquant des soins. Comme on le voit en Oregon, les **contraintes budgétaires** incitent à limiter les soins en proposant le suicide assisté.
- Tout comme en Oregon, la nature éminemment personnelle des décisions concernant la fin de vie ne permet pas de **contrôler la pratique des médecins** : il est dès lors difficile de prévenir les **abus** et de garantir que les patients soient protégés.
- Une interdiction du suicide assisté, spécialement le suicide assisté par un médecin, est le seul moyen de **protéger les citoyens les plus vulnérables** du suicide contraint et de l'euthanasie.

C'est donc pour **préserver la vie humaine** dans toute sa dignité, pour **prévenir des abus** et pour **valoriser les efforts entrepris** dans les soins palliatifs et la médecine que le Dakota du Sud s'oppose avec force à la légalisation du suicide assisté.

Traduction libre du document « [Senate concurrent Resolution n°11](#) », South Dakota Legislature